

## **2020 10 19 SAISON 3 EPISODE 26 Interview imaginaire 26** (octobre 2020)

Interview imaginaire arrivé à la rédaction par hasard et sous pli anonyme, après une longue période d'abstinence où la pandémie du confinement a provoqué l'adoption de la méthode des températures et de l'interviewus interruptus.

### **Le, ou la, journaliste Jo :**

- Vous êtes toujours un fonctionnaire territorial même si vos actions ressemblent plus à celles d'un directeur de cabinet qu'à celles d'un directeur général des services. Je renouvelle donc ma question, toujours sans réponse probante : la loi électorale vous imposait la réserve dans la campagne municipale, l'impartialité vis-à-vis du bilan comme des programmes et l'équité en cas de mise à disposition de commodités communales. Etes-vous bien certain d'avoir respecté tous ces points ?

### **L'interviewé ou interviewée In :**

- On a gagné ! Madame la Maire, à laquelle je dois obéir par le lien de subordination de mon contrat de salarié communal renouvelé, est renouvelée. Nous allons pouvoir continuer sans rien changer. De plus, le Tribunal Administratif a rejeté le recours en annulation interjeté par notre premier opposant.

**Jo :** - Toutes les irrégularités commises ont donc été blanchies ?

**In :** - Pas exactement ... Passés - même ric-rac - dès le premier tour, le Tribunal Administratif a constaté l'importante différence du nombre des voix exprimées en pourcentage des votes exprimés, ce qui justifiait son appréciation : le cumul des voix pouvant être détournées par nos agissements - d'ailleurs bien ajustés pour frôler le délit sans le caractériser -

n'aurait pas pu inverser le résultat du vote. C'est un argument juridique même si, en physique, nous ne pourrions pas dire qu'une quantité qui en accroît une autre ne pourrait pas provoquer un effet de rupture changeant la donne.

**Jo :** - Depuis, j'ai reçu beaucoup d'alertes - certes anonymes - dénonçant d'autres irrégularités, par exemple votre place de premier adjoint à la gauche de la Maire à la table du Conseil Municipal. Est-ce bien la place d'un fonctionnaire territorial ?

**In :** - C'est comme pour toutes les irrégularités sur lesquelles vous m'aviez déjà questionné : si ce n'est jamais puni, alors c'est toujours à tenter. De plus la Maire peut toujours invoquer le lien de subordination par lequel elle exigerait ma présence à ses côtés au conseil municipal.

**Jo :** - Juste à côté d'elle à la table des premiers adjoint-e-s comme vous étiez bien en photo avec elle dans son premier tract de campagne ?

**In :** - La validation de l'élection nous servira toujours d'antécédent devant tout autre recours : nous sommes ainsi devenus irréprouchables, quoi que nous fassions d'un peu « hors des clous » !

**Jo :** - C'est pour cela que vous n'avez pas hésité à monter une opération avec une officine de Sarcelles qui se voit accusée d'avoir bénéficié de favoritisme ?

**In :** - Oui, et alors ?

**Jo :** - En tant que Directeur Général des Services, vous ne me ferez pas croire que vous n'y êtes pour rien.

**In :** - C'est le premier adjoint en charge des travaux qui a fait cette promotion de l'amalgame entre une orientation de la politique municipale et la signature d'un contrat qui aurait dû faire l'objet d'un appel d'offres.

**Jo :** - Connaisait-il le dossier et avait-il lu le contrat ?

**In :** - D'évidence non, sinon il n'aurait pas eu cet enthousiasme du néophyte qui a fait voter tous les conseillers pour et seulement un seul contre. Il a été jusqu'à affirmer que ne pas signer avec ECFrance c'était renoncer aux Certificats d'Economie d'Energie !

**Jo :** - Comment le conseiller d'opposition qui a été seul à voter contre avait-il réussi à prendre connaissance du contrat la veille ?

**In :** - Il a déjà gagné contre nos obstructions auprès de la Commission d'accès aux documents administratifs. C'est un coriace et ses anciennes fonctions en font un spécialiste du droit des marchés publics !

**Jo :** - Cette fois-ci, vous n'avez pas réussi à l'empêcher d'obtenir ses informations comme vous réussissez encore à le faire sur les marchés publics qui ont transformé La Maison des Solidarités, bien public, en hôtel-restaurant privé ?

**In :** - Non, car nous voici coincés par sa proposition d'adopter les 30 propositions de l'association Anticor pour des communes plus éthiques.

**Jo :** - Vous avez donc lâché du lest in extremis ?

**In :** - Oui. Et bien nous en a pris puisque le scandale révélé à Sarcelles allait retentir sur nous.

**Jo :** - Vous allez le remercier publiquement de vous avoir mis en garde ?

**In :** - Certainement pas. Nous allons subrepticement renoncer à ce contrat pour un motif sans aspérités que je suis en train de peaufiner. Si nous le remercions, cela voudrait dire que nous devons dorénavant donner connaissance aux conseillers

municipaux des textes, et donc des engagements, pour lesquels ils votent. Où irions-nous ?

**Jo :** - C'est précisément une des 30 propositions d'Anticor.

Elles sont publiques. Voici le lien :

<https://www.anticor.org/2020/01/27/les-30-propositions-danticor-pour-des-communes-plus-ethiques/>

**In :** - Une autre fois, voulez-vous !